

Colloque « Evaluations de la recherche »
(Centre D'Alembert)

Réévaluation de l'évaluation

Qui évalue quoi et pourquoi ?

J-F Méla (13.05.09)

<http://jfmela.free.fr/jfmblog>

Au terme d'une longue évolution

- Il y a 25 ans, la recherche était en France l'affaire des organismes, avec un rôle secondaire des universités.
- La composante universitaire a pris de plus en plus d'importance pour plusieurs raisons :
 - La démographie : En 20 ans les effectifs de professeurs et de maîtres de conférences ont doublé.
 - La politique d'association avec les organismes qui a structuré la recherche sur les campus.
 - La politique de contractualisation qui a entraîné le passage d'un pilotage centralisé à un pilotage plus stratégique par l'Etat.

Au terme d'une longue évolution

- Cette politique contractuelle implique un processus plus universel d'évaluation, qui s'est traduit d'abord par la création d'organes d'évaluation dans les ministères (MST, MSU, MSTP), ce qui a posé le problème de leur harmonisation avec les comités d'évaluation des organismes.
- Création en 2006 d'une « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES) « autorité administrative indépendante » avec une mission « universelle » d'évaluation.

Une réforme centralisatrice

- Une pareille agence n'existe dans aucun autre pays. C'est un paradoxe de la réforme actuelle de prôner d'un côté la décentralisation universitaire et, de l'autre, de mettre en place des instances de pilotage centralisées...
- En Grande-Bretagne, il n'existe pas d'agence d'évaluation, mais une campagne nationale d'évaluation des départements de toutes les universités, le *Research Assessment Exercise* (RAE) a lieu tous les 4 à 6 ans et les résultats sont utilisés pour répartir les crédits récurrents.

Une réforme centralisatrice

- Les « Etats Généraux de la Recherche » (2004) étaient plutôt favorable à la création d'une « Instance nationale d'évaluation scientifique » (INES) agissant pour le compte de l'ensemble des Etablissements.
- Son fonctionnement devait s'inspirer de celui du Comité national de la recherche scientifique du CNRS (CoCNRS)

Principes ?

- Les principes affichés par les Etats Généraux de 2004 :
 - *L'évaluation doit être collégiale, contradictoire et transparente.*
 - *L'évaluation doit être légitime pour la communauté des évalués.*
 - *L'évaluation de la recherche publique doit être systématique.*
 - *L'évaluation scientifique vise à assurer la meilleure qualité scientifique des recherches effectuées eu égard aux missions confiées aux acteurs.*
 - *L'évaluation scientifique doit être assurée de conséquences exécutives.*

Composition de l'instance d'évaluation

- L'élection d'experts sur listes syndicales a peu de justifications. Cependant la composition du CoCNRS est jugée « légitime » par beaucoup.
- Tout ne se résume pas à la réglementation ; c'est aussi affaire de pratique et de tradition.
- Dans la tradition anglo-saxonne, on n'élit pas les experts. Ceux-ci sont nommés sur propositions.
- La France n'a pas de tradition de nomination des experts qui soit transparente et indépendante. Ce qui justifie une certaine proportion d'experts issus d'une procédure électorale – pas forcément sur listes syndicales.

Critiques de l'AERES

- Elles ne portent pas tant sur la composition des comités d'experts que sur les procédures :
 - Critères qui ne seraient plus déterminés de façon collégiale, mais selon des « référents communs », sous l'égide de « délégués scientifiques ».
 - Usage abusif des indicateurs quantitatifs.
 - Manque de « professionnalisme » des comités d'audit.
- Critiques les plus vives dans le milieu des SHS pour lequel ces procédures sont souvent nouvelles.

Coûts de l'évaluation

- L'évaluation « collégiale et contradictoire » du CoCNRS « coûte cher ».
- L'évaluation généralisée de toutes les unités et de tous les chercheurs et enseignants chercheurs suivant des méthodes classiques a un coût et une lourdeur considérables.
- Le caractère *systematique de l'évaluation* posé comme principe de base, ne se justifie que si un autre principe est respecté : celui de la mise en œuvre des *conséquences de cette évaluation*.

Logique budgétaire

- L'Etat veut distribuer l'argent en fonction des résultats des opérations inscrites dans les programmes de la LOLF.
- Indicateurs affichés dans la LOLF : nombre de publications ; indice de citation à deux ans ; nombre de brevets ; participation aux programmes cadre européens ; nombre de chercheurs, d'enseignants chercheurs étrangers...

Dérives de la logique budgétaire

- On peut parler de dérives lorsqu'on voit ces indicateurs budgétaires macroscopiques devenir des indicateurs de qualité pour chaque établissement, pour chaque équipe, voire pour chaque individu, et s'établir comme des normes auxquelles les uns et les autres vont chercher à satisfaire, indépendamment de leurs motivations et de leurs démarches propres.

Conséquences financières des évaluations

- Du temps de la MSU, c'était la même instance qui évaluait les unités (ou validait les évaluations du CNRS), qui répartissait les crédits récurrents, et qui faisait ses « recommandations » pour le pilotage des laboratoires.
- Orientation « jacobine » qu'on retrouvait aussi dans les organismes.

Conséquences financières des évaluations

- Il faut que les critères et les résultats de l'évaluation scientifique soient validés par l'instance qui distribue les crédits. On devrait dire par les instances, car les crédits récurrents ne constituant plus qu'une part – décroissante – des crédits des laboratoires, les financements contractuels prennent de plus en plus d'importance.
- Une évaluation scientifique a aujourd'hui peu de conséquences si l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ne la prend pas en compte.

Conséquences financières des évaluations

- On est dans une situation diamétralement opposée à celle des USA où ce sont la NSF et les autres agences qui procèdent à l'évaluation des projets qui leur sont présentés (par des individus ou des équipes), et où les universités s'appuient là-dessus pour former leurs propres jugements.
- Les britanniques s'engagent dans la même logique avec la réforme du RAE.

Réforme du RAE

- Le RAE qui fonctionnait sur le principe de la *peer review*, est appelé à être remplacé par un nouvel exercice d'évaluation, le *Research Excellence Framework* (REF), qui serait très largement basé sur des indicateurs quantitatifs de performance.
- Le principal indicateur serait un indicateur des financements qu'une unité de recherche (en l'occurrence un département) est capable d'attirer sur ses projets (de la part des agences de moyens nationales, de l'Europe, des entreprises...)

Réforme du RAE

- Le RAE est un exercice extrêmement lourd, à la fois pour ceux qui le font et pour ceux qui le subissent.
- L'effort fait par les départements pour bien se présenter au RAE est payé en retour de maigres augmentations - voire de la stagnation - des crédits de recherche.
- Du coup, le gouvernement, mais aussi nombre d'universitaires, estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Réforme du RAE

- S'agissant des crédits, les promoteurs de la réforme font valoir que lorsqu'on totalise la dotation d'un grand établissement, il y a une forte corrélation entre les montants calculés selon l'ancien et le nouveau systèmes.
- Le nouveau système ne pourrait guère être utilisé tel quel dans le champ des sciences humaines et sociales, pour lesquelles on devrait conserver la *peer review*.
- L'idée générale qui se dégage est qu'on ne peut pas abandonner complètement le système basé sur la « *peer review* », mais qu'on peut faire un plus grand usage des indicateurs.

Evaluation nationale et auto-évaluation

- Dans le cas de la Grande Bretagne, la note attribuée à un département sert à calculer (par une formule connue de tous) le montant des crédits récurrents versés à l'université au titre de ce département. Ces crédits sont ensuite globalisés au niveau de l'université qui les répartit comme elle l'entend.
- Tout repose ensuite sur la qualité des procédures d'auto-évaluation et d'arbitrage interne de l'établissement.

Evaluation nationale et auto-évaluation

- L'auto-évaluation désigne le processus mis en œuvre par un établissement pour évaluer ses performances en fonction de sa politique, à partir d'indicateurs et d'expertises externes, qu'il s'agisse d'expertises nationales ou d'expertises ad hoc commanditées par l'établissement.
- Il faut apporter aux universités une aide opérationnelle pour faire un diagnostic personnalisé à partir des indicateurs et des notes de l'évaluation nationale.
- Il appartient aux établissements, à partir de ce diagnostic, de mettre en œuvre, le cas échéant, des évaluations plus fines (faisant appel à des experts extérieurs) sur des points stratégiques : équipes en difficultés, émergence de nouvelles équipes, restructurations ou projets novateurs...

Modulation des évaluations

- Compte tenu de la lourdeur d'une évaluation nationale suivant les méthodes traditionnelles, et de leurs conséquences souvent limitées en termes de crédits de recherche, on peut se demander si elles doivent être mises en œuvre de façon systématique.
- Le basculement pur et simple vers des méthodes d'indicateurs soulèverait chez nous tout autant d'objections qu'en Grande-Bretagne.

Modulation des évaluations

- Un fameux rapport britannique, le « Rapport Roberts », prenait acte que tous les départements ne sont pas dans la même situation du point de vue de la recherche. Il proposait de moduler l'importance de l'évaluation en fonction des enjeux.
- Pour ceux dont l'activité de recherche est modeste (en termes de volume ou de notoriété internationale), il suggérait de se contenter d'une évaluation sur indicateurs ; les autres auraient droit à une *peer review*.
- D'autres experts ont suggéré de réserver la *peer review* aux unités dont la situation aurait notablement évolué depuis la dernière campagne d'évaluation ; le repérage de ces unités pouvant se faire, lui, sur la base des indicateurs quantitatifs.

Modulation des évaluations

- Les notes n'ont pas qu'un usage budgétaire ; elles servent aussi à classer les unités de recherche aux yeux de la communauté scientifique et du « public », dans une logique de « palmarès » qui influe sur l'attractivité de l'unité.
- L'AERES propose de remplacer une note par une pluralité de notes, en distinguant : la qualité scientifique et la production ; le rayonnement et attractivité et l'intégration dans l'environnement ; la stratégie, la gouvernance et la vie de laboratoire ; l'appréciation du projet. Cependant une note générale serait finalement attribuée.
- Il faut privilégier la simplicité des méthodes de notation qui rend au moins possible la critique et la remise en cause éventuelle des résultats.

Modulation des évaluations

- Une autre approche, est encore celle mise en œuvre par les britanniques, qui consiste à délivrer non pas une seule note, mais un « profil de notation », c'est-à-dire à donner, pour chaque note, le pourcentage de chercheurs du département auxquels elle est attribuée.